



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

républicains et ultramarins progressistes du groupe GDR

Abus de pouvoir, à bout de pouvoir

La censure du gouvernement Barnier pour ses budgets régressifs aurait pu conduire le nouveau Premier ministre, François Bayrou, à user d'une autre méthode et à chercher un compromis avec les forces en présence, en particulier la coalition de gauche, première force de notre hémicycle.

Il n'en a rien été. Pire, alors qu'il n'y était pas contraint et dans le but de préserver la ligne austéritaire des budgets, le gouvernement a fait le choix de poursuivre la navette entamée, verrouillant ainsi la discussion et empêchant tout débat sur le volet dépenses du PLF - une première à l'Assemblée. Ce faisant, il a aussi choisi de recourir à l'article 49.3 pour imposer ces budgets rejetés par la majorité de l'hémicycle. Rien ne l'interdisait certes, mais tout plaidait pour emprunter un autre chemin que celui de la brutalité législative.

Autre exemple illustrant cet usage déraisonnable du pouvoir, la proposition du Président de la République de nommer un de ses premiers fidèles, Richard

Ferrand, au Conseil constitutionnel. À nouveau, rien ne l'interdit mais la raison aurait dû conduire à la nomination d'un Président qui ne pouvait être soupçonné d'une connivence mettant en péril la légitimité d'une institution déjà fortement critiquée. D'autant plus que c'est l'abstention bienveillante des députés du RN, « rassurés » par les propos de l'ancien Président de l'Assemblée lors de son audition, qui a permis cette nomination. Les conditions de cette nomination placent désormais le Président du Conseil Constitutionnel sous un double soupçon : complaisance à l'égard du camp présidentiel et du RN. On ne pouvait imaginer pire pour cette institution parmi les plus essentielles de notre État de droit.

Cette manière d'inverser les valeurs et de tordre la vérité deviendrait-elle une marque de fabrique du pouvoir en place ? Ainsi, lors des discussions du projet de loi d'orientation agricole, on a vu la déconstruction du texte de l'Assemblée nationale qualifiée de « consolidation du texte » et le texte final devenir soi-disant « un

texte de compromis » alors même qu'il venait d'être imposé à marche forcée, grâce à une commission mixte paritaire réunie à la hâte pour permettre au gouvernement de parader au Salon de l'agriculture quelques jours plus tard.

Force est de constater que trop souvent, les faits établis ont moins d'influence que les appels à l'émotion et raccourcis idéologiques pour modeler l'opinion publique. Dans un tel contexte, il est plus important que jamais de faire preuve de la plus grande rationalité. Le contexte international complexe doit lui aussi nous pousser à l'analyse et au recul, loin des effets d'estrade et des démonstrations de force qui pourraient nous conduire au pire. Dans cette période trouble, nous sommes forts de notre histoire et de nos valeurs. Elles sont à même de nous guider pour bâtir un monde plus juste et une paix durable.


André Chassaigne,
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



François Bayrou : ses 49.3, nos censures

La séquence budgétaire qui vient de s'achever a été marquée une fois de plus par plusieurs 49.3 et des motions de censure en réaction, auxquelles s'est ajoutée une motion de censure dite « spontanée » visant à dénoncer la « trumpisation » du débat public.

La motion de censure du groupe socialiste, qui nous a été soumise le 19 février, visait à dénoncer les dérives du gouvernement et la compromission historique d'un bloc dit central, composé des forces macronistes originelles et d'une droite républicaine qui n'a plus de républicaine que le nom. Ce gouvernement qui, par la voix de certains des plus éminents de ses membres, a fait le choix de tourner le dos à la République pour s'engouffrer toujours plus loin dans les thèses et la rhétorique de l'extrême droite.

REFUSER UNE EXTRÊME-DROITISATION DU POUVOIR

Oui, l'extrême-droitisation du débat public est une réalité ; elle est une pente glissante sur laquelle le gouvernement a décidé de s'engager, sans retenue. Les exemples d'un tel glissement sont nombreux. Le ministre de l'intérieur, ne serait-ce que lui, a érigé les dérapages en mode de fonctionnement. En proclamant que « l'État de droit n'est ni intangible ni sacré », il a, dès sa nomination, posé les bases d'une remise en cause profonde de nos principes républicains. Gérald Darmanin, quant à lui, après avoir fait campagne contre Marine Le Pen en disant qu'elle était « trop molle », applique aujourd'hui des politiques qui font rougir de plaisir les éléments les plus radicaux du Rassemblement national. Enfin, François Bayrou, lui-même, a apporté sa pierre à l'édifice

en légitimant, il y a quelques semaines, un supposé « sentiment de submersion » migratoire.

« Le gouvernement doit entendre que les mauvais budgets qu'il impose aux Français par 49.3 sont des accélérateurs des idées d'extrême droite. »
Soumya Bourouaha

Ces multiples provocations ne sont pas des actes isolés. Elles sont l'aboutissement d'une dérive de la droite amorcée il y a plus de quinze ans, lors de la création du ministère de l'identité nationale sous Nicolas Sarkozy. Mais elles sont aussi le fruit de la complaisance d'une partie de la gauche qui, en certaines occasions, a cédé du terrain à ces idées nauséabondes : un président socialiste a voulu faire voter la déchéance de nationalité ; certaines figures issues du Parti socialiste ont dérivé progressivement jusqu'à accepter de gouverner aux côtés de MM. Retailleau et Darmanin. De tels renoncements ont préparé le terrain sur lequel prospère aujourd'hui l'extrême-droitisation du pouvoir.

Aussi, nous partageons le constat dressé par les auteurs de cette motion de censure dite « spontanée ».



Néanmoins, nous exprimons une divergence par rapport à nos collègues socialistes. Donner l'alerte à propos des valeurs républicaines est indispensable, mais cela ne suffit pas. La dérive du pouvoir actuel est aussi et surtout la conséquence directe d'une politique économique et sociale qui abandonne les classes populaires et certains territoires de la République.

COMBATTRE DES BUDGETS AUX CONSÉQUENCES DÉLÉTÈRES

La droite et la Macronie laissent les inégalités se creuser désespérément ; elles imposent un budget d'austérité qui ne répond en rien aux attentes des Français. Or, nous le savons, le racisme ne prospère jamais aussi bien que dans la misère et le sentiment d'abandon. Quand la

Ces projets de loi poursuivent l'agenda politique d'Emmanuel Macron qui a une seule obsession depuis 2017 : satisfaire les marchés financiers, quoi qu'il en coûte au peuple. Le gouvernement doit entendre que les mauvais budgets qu'il impose aux Français par 49.3 sont des accélérateurs concrets des idées d'extrême droite.

Il n'y a pas de combat efficace contre l'extrême droite sans un engagement résolu pour la justice sociale. L'affaiblissement des valeurs d'humanité et de partage, le discrédit permanent jeté par le bloc central, c'est la victoire du « tous contre chacun » face au vivre-ensemble, la victoire de la concurrence sur la coopération, la victoire de la division face à l'unité. Cet affaiblissement s'illustre jusque sur la scène internationale, où notre pays a perdu toute crédibilité et où sa voix ne porte plus. Il a abandonné ses fondamentaux et ses valeurs. Il a renoncé à défendre en premier lieu les peuples, surtout les plus fragiles. Les droits civils et politiques ne sont plus au cœur de son action, et c'est le prix des armes qui, désormais, guide notre diplomatie. Les habitants de Gaza, de Goma, du Sahara occidental et de tant d'autres terres sont abandonnés par la France, qui préfère le bruit des bottes, l'odeur de l'argent et la loi du plus fort à la voix de la paix. C'est pour toutes ces raisons que notre groupe dans sa majorité a voté la motion de censure examinée le 19 février, ainsi que toutes celles avant concernant la séquence budgétaire. ♦

Lire l'intégralité de l'intervention de Soumya Bourouaha du 19 février 2025



BUDGETS : LA DICTATURE DES 49.3

Dix jours, quatre 49.3 et autant de motions de censure : voilà résumés nos débats sur l'exercice budgétaire pour 2025. « Force est de constater que le socle commun d'aujourd'hui, comme la majorité d'hier, n'est pas capable de gouverner autrement que par la matraque parlementaire » a fustigé Soumya Bourouaha le 12 février suite au recours au 49.3 pour imposer le budget de la Sécurité sociale. Deux jours plus tôt, c'est Jean-Victor Castor qui s'exprimait au nom de notre groupe : « En refusant de mettre en débat le volet des recettes, vous assumez la recherche d'économies dans un domaine qui devrait être sanctuarisé, la santé. [...] Vous choisissez de faire supporter aux assurés sociaux, aux établissements de santé et à leurs personnels, les mauvais choix budgétaires des gouvernements Macron et autres. ». Avant eux, le 5 février, Emeline K/Bidi n'avait pas caché sa colère : « Oui, il faut un budget à la France, à toute la France. Oui, il faut maintenir le budget de la sécurité sociale, mais cet impératif ne peut se traduire par une obligation d'accepter n'importe quel budget, à n'importe quel prix ». Le même jour, Stéphane Peu portait notre voix concernant l'adoption par 49.3 du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 : « Ce texte est plus mauvais encore que celui de votre prédécesseur. Comme vous avez refusé le débat, nous sommes donc obligés d'utiliser le seul outil parlementaire qui nous permet de voter contre ce budget délétère pour la France. »



La loi "handicap" à l'heure du bilan

Le 11 février 2025 a marqué les 20 ans de la dernière grande loi sur le handicap. Un non-anniversaire pour les associations tant cette loi a manqué à sa promesse d'égalité républicaine. Car s'il est indéniable que des progrès ont été accomplis depuis 2005, l'essentiel de la loi est demeuré lettre morte.

Pour les associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants, le bilan de la loi du 11 février 2005 est sans appel : la promesse d'égalité des droits et des chances n'a pas été honorée. Cette loi devait changer complètement notre paradigme d'appréhension du handicap ; elle promettait de rompre avec une approche strictement médicale et d'adapter les politiques publiques en conséquence. Le handicap devait cesser d'être conçu comme une affaire individuelle pour être considéré comme ce qu'il est : l'effet, parfois invisible, d'un accident, du hasard, auquel l'ensemble de la société doit s'adapter afin de le prendre en charge.

ON EST TRÈS LOIN DU COMPTE

Force est de constater que nous en sommes très loin. L'accès à la culture, entendue comme outil d'émancipation, en constitue l'un des meilleurs indicateurs. Notre rapport, publié tout récemment, montre que l'accès à la culture est souvent appréhendé à travers le seul prisme de l'accessibilité des lieux et de certains contenus culturels. Or, au-delà de cette dimension essentielle, il convient également d'examiner la capacité des personnes en situation de handicap à participer pleinement à la création artistique et culturelle. Le rapport contient ainsi 23 propositions pour enclencher une nouvelle dynamique et inciter fortement les milieux culturels à changer leur regard et leur appréhension du handicap.

Au-delà de cet exemple, et de



©Assemblée nationale

manière générale, la puissance publique s'avère défaillante au regard de son obligation d'égalité de traitement de tous les citoyens. Cela vaut pour de trop nombreuses dispositions inscrites dans la loi de 2005 : l'accessibilité des établissements recevant du public, le logement, la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'insertion professionnelle... dont les objectifs n'ont pas été atteints.

DES PARCOURS TOUJOURS SEMÉS D'OBSTACLES

Quant à l'accès aux prestations, il s'avère très souvent complexe. À ce titre, nous avons adopté, le 10 février, une proposition de loi visant à réformer la procédure d'accès aux prestations des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), inadaptée à certaines personnes comme celles atteintes de la maladie de Charcot ou de maladies rares similaires. En effet, le délai moyen de traitement des de-

mandes de prestation de compensation du handicap (PCH) est d'au moins six mois, une durée incompatible avec des maladies aussi rapidement évolutives. La proposition de loi prévoit également la création d'une exception pour les personnes atteintes de la maladie de Charcot afin qu'elles bénéficient de la PCH après 60 ans. La suppression de cette barrière d'âge constitue un réel progrès. Nous espérons qu'il entraînera à terme la suppression généralisée de la condition d'âge pour bénéficier de la PCH. C'est d'ailleurs ce qui est prévu par l'article 13 de la loi du 11 février 2005.

« La promesse d'égalité des droits et des chances n'a pas été honorée. »
Yannick Monnet

Un article qui n'a jamais été mis en œuvre. Plus largement, l'examen de cette proposition de loi a mis en exergue les difficultés des malades et de leurs entourages qui persistent et appellent des réponses urgentes, parmi lesquelles la diminution du reste à charge, un meilleur accompagnement des aidants ou bien le renforcement des MDPH. Là aussi, il reste beaucoup à faire. ♦



Lire l'intégralité des interventions de Yannick Monnet du 10 et 11 février 2025



Les soupçons de partialité entourant le Conseil constitutionnel font vaciller notre Etat de droit. Entretien avec Stéphane Peu.

Le 19 février dernier, trois nouveaux membres ont été nommés au Conseil Constitutionnel, dont le nouveau Président Richard Ferrand. Que vous inspirent ces nominations ?

Cela fait plusieurs années que nous demandons un encadrement de la nomination des membres du Conseil constitutionnel. Dès 2019, avec mon groupe nous avons déposé une proposition de loi constitutionnelle en ce sens afin de poser des règles simples devant présider à toute nomination. Aujourd'hui, notre Constitution ne pose pas la moindre condition de fond, alors que partout ailleurs en Europe, la Constitution et/ou la loi organique applicable subordonnent à des conditions strictes de capacité et d'impartialité la nomination aux fonctions de juge constitutionnel. Si les compétences juridiques des candidats ne sont pas toutes sujettes à caution, il n'en demeure pas moins que leur proximité politique, due aux fonctions récentes qu'ils ont exercées au sein de la majorité présidentielle, interroge. Or, les membres de cette institution politico-juridictionnelle, parmi les plus importantes de notre État de droit, ne devraient faire l'objet du moindre soupçon. C'est pourquoi notre proposition de loi prévoit qu'une césure de 10 ans doit être observée entre la fin d'une responsabilité politique et la nomination au Conseil constitutionnel. Il ne s'agit pas de nommer au Conseil uniquement des personnes sans aucune carrière politique derrière elles, mais bien de faire en sorte que ces nominations interviennent dans un contexte distinct.



©Assemblée nationale

"LES MEMBRES DE CETTE INSTITUTION POLITICO-JURIDICTIONNELLE, PARMIS LES PLUS IMPORTANTES DE NOTRE ETAT DE DROIT, NE DEVRAIENT FAIRE L'OBJET DU MOINDRE SOUPÇON."

Vous pensez à Richard Ferrand ?

Oui. Du reste, les conditions de désignation de Richard Ferrand par la commission des lois de notre Assemblée jettent une ombre supplémentaire sur son futur mandat de 9 ans à la tête de l'institution. En effet, grâce à l'abstention bienveillante du Rassemblement national celui-ci a été désigné à une voix près. L'appui du RN dans la nomination d'un des plus fidèles du Président Macron a immédiatement semé le trouble. Il fait l'objet désormais d'un double soupçon : soupçon de proximité avec le camp présidentiel, soupçon de proximité avec le RN. Un double soupçon qui ne peut que faire vaciller notre État de droit.

Selon vous, notre État de droit serait donc menacé par ces nominations ?

Menacé non, mais fragilisé, oui, je le pense. Il l'était déjà ces dernières années. Je pense notamment à ses décisions sur la loi « retraites » du 14 avril 2023 qui ont fait l'objet d'ardentes critiques des juristes et des constitutionnalistes. Notre Conseil constitutionnel est l'ultime gardien de notre État de droit. Une responsabilité qui l'oblige à être absolument irréprochable pour que ses décisions soient incontestables.

Dans la période, les décisions que vont devoir prendre les 9 Sages sur des questions comme celles de l'éligibilité, d'un potentiel référendum sur l'immigration, de la constitutionnalité des lois des futurs gouvernements, auront, inmanquablement, des résonances politiques. Il est donc primordial que ces décisions soient rendues par des juges considérés comme impartiaux. A défaut, elles risquent d'être contestées, voire rejetées. Donc oui, dans le cadre d'une démocratie traversée par une profonde crise de défiance citoyenne à l'égard de ses propres institutions, la légitimité du Conseil constitutionnel, aussi largement remise en cause, a des conséquences directes sur notre État de droit. ♦

Retrouvez ici notre proposition de loi



MINEURS DÉLINQUANTS

Le 12 février, nous avons voté contre la proposition de loi visant à renforcer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents, portée par Gabriel Attal. Un texte qui se fonde sur des données faussées et des arguments démagogiques. Non, la justice des mineurs n'est pas laxiste, elle manque cruellement de moyens. « Voilà ce à quoi il faudrait s'attaquer ! » a tonné Elsa Faucillon lors de la discussion générale. « Mais vous étiez moins nombreux lors des débats budgétaires, quand nous avons discuté des moyens de prévention et de protection de l'enfance ! »

ÉGALITÉ DES CHANCES

Le texte visant à proroger l'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, que nous avons examiné le 18 février, nous rappelle que la réussite scolaire et professionnelle est fortement dépendante de notre milieu socio-professionnel d'origine. Ce constat est encore plus inquiétant dans les territoires d'outre-mer. Les inégalités scolaires en France sont d'ailleurs parmi les plus fortes d'Europe. Aussi nous avons salué ce texte car il poursuit un objectif républicain : l'égalité des chances. Et s'il n'est pas suffisant, il a le mérite d'exister.

CARTE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL



En 2023, Elisabeth Borne, alors Première ministre, avait annoncé « un changement de méthode » dans l'élaboration de la carte scolaire en milieu rural, avec une carte scolaire pluriannuelle offrant une visibilité de

trois ans aux élus locaux. Deux ans après, rien n'a changé. Plus récemment, elle a évoqué des moyens renforcés pour l'école inclusive. Mais sur le terrain, on ne voit rien de tout cela. Bien au contraire, la loi du 27 mai 2024 pour la prise en charge des enfants en situation de handicap sur la pause méridienne n'est toujours pas appliquée. « Quand comptez-vous mettre en œuvre ce qui a été annoncé ? » a lancé Yannick Monnet lors des questions d'actualité du 18 février.

SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'INDUSTRIE

Le 12 février, alors qu'Emmanuel Macron paradait au Sommet mondial sur l'intelligence artificielle, Emmanuel Maurel (GRS) a dénoncé la propension du président à s'attribuer les mérites des réussites françaises. Il a rappelé que le développement de l'intelligence artificielle était dû à une électricité abondante et bon marché, mais aussi à la qualité de nos ingénieurs. « Or votre politique n'a servi ni l'une, ni les autres » s'est-il insurgé. Et d'ajouter que pendant que le président parade, les défaillances d'entreprise se multiplient, tout comme les plans sociaux dans les secteurs de l'automobile, de la métallurgie ou de la chimie. « Ce sont les conséquences de votre politique ! »

DRIT D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ À MAYOTTE

Début février, nous nous sommes fermement opposés à la proposition de loi du groupe Droite Républicaine visant à renforcer les conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte ; un texte aux relents racistes et xénophobes. Selon les auteurs du texte, les problèmes que connaît l'île ne résulteraient ni du sous-investissement ni du sous-développement, mais d'une complaisance en matière d'accès à la nationalité française ! Or, seulement 0,6 % des habitants

de Mayotte sont concernés par la nationalité française selon le droit du sol. Ce qu'il faut pour Mayotte c'est un projet d'ampleur, non pas pour empêcher que des étrangers ne viennent dans l'île mais pour espérer que les Mahorais puissent y rester en vivant dignement.

AIRBAGS TAKATA



Le 19 février, nous avons interpellé le gouvernement sur le scandale industriel des airbags Takata. Depuis dix ans, les constructeurs savaient mais rien n'a été fait. Et la frilosité de l'État à prendre des mesures fortes n'a fait que contribuer à cette inaction. Il aura fallu attendre qu'il y ait au moins dix-sept morts, dont seize dans les outre-mer, pour que des injonctions soient prises. Le dispositif de stop drive est une première étape. Mais aucune interdiction de circuler ne pourra être effective tant que l'État ne contraindra pas les constructeurs à prendre intégralement en charge les substitutions temporaires de véhicules et les modes de déplacement alternatifs. Ce à quoi le ministre a répondu qu'il fallait effectivement prendre des mesures supplémentaires, mais sans préciser lesquelles.

AFFAIRE BETHARRAM

Dans cette affaire tentaculaire, nous faisons confiance à l'autorité judiciaire pour qu'elle conduise au plus vite les investigations nécessaires afin que la vérité soit faite. Elle le doit aux victimes et à leurs proches qui souffrent depuis tant d'années du silence et de l'inaction. Dès la mi-février, nous avons relayé leur demande de donner des moyens supplémentaires au Parquet de Pau pour que la Justice puisse dé-

sormais traiter cette affaire avec diligence. Une affaire qui, comme tant d'autres, révèle la nécessité d'instaurer un contrôle effectif et efficient de l'État permettant de s'assurer que les établissements qu'il finance ne se livrent pas à des pratiques éducatives qui seraient contraires à la dignité de l'enfant.

SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS

La proposition de loi visant à renforcer les prérogatives des agents de la sûreté des transports, examinée le 10 février, soulève de sérieuses préoccupations. Pour commencer, elle s'inscrit dans un désengagement progressif de l'État en matière de sécurité publique, avec un transfert à des acteurs non étatiques. Ensuite, l'élargissement des pouvoirs de ces agents et la création de nouvelles infractions pénales risquent de dénaturer leur rôle initial et d'entraîner une dérive vers des missions de maintien de l'ordre. Enfin, cette proposition de loi omet la question centrale de la dégradation du service public des transports. Une dégradation qui nuit aux passagers et fait gravement augmenter les tensions et les violences.

UNIFORMES DE L'ARMÉE

Nous avons appris avec consternation que l'entreprise de confection Marck & Balsan, située à Calais, ne fabriquera plus les tenues d'apparat de l'armée française. L'État a en effet décidé de confier le marché au groupe Paul Boyé, dont la production est en grande partie délocalisée à Madagascar. En conséquence, l'usine de Calais va devoir fermer ses portes et se séparer de ses 66 salariés, majoritairement des femmes. « L'État ne peut prétendre vouloir relocaliser en France les usines et les ateliers, sans se montrer exemplaire en matière de commande publique » a tonné Jean-Paul Lecoq lors des questions au gouvernement du 5 février. Et d'ajouter que nous devons sortir de la logique du moins-disant.

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE



Après de longs mois d'attente, le projet de loi d'orientation agricole a touché au but le 19 février dernier. Mais à quel prix ! « La CMP organisée en urgence, avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture, devrait être mise en bocal comme spécimen de dérive antidémocratique ! » a fustigé André Chassaigne. « Nous avons été réduits à beurrer les sandwiches par la volonté des rapporteurs de ne pas modifier une ligne du texte élaboré sous l'emprise d'un maître du jeu inébranlable, attaché à ne pas plomber son idéologie dévastatrice » a-t-il poursuivi. En première lecture, la majorité de notre groupe s'était abstenue. Ce n'était pas le texte que nous voulions mais nous avons fait porter à son crédit la prise en compte des difficultés d'installation des jeunes agriculteurs. Plutôt que de poursuivre dans le bon sens, le Sénat, suivi d'une CMP à sa botte, a initié une dérive dangereuse en établissant un clivage entre agriculture et écologie. Aussi, cette fois-ci, nous avons voté contre.

RESPECT DES NORMES EUROPÉENNES

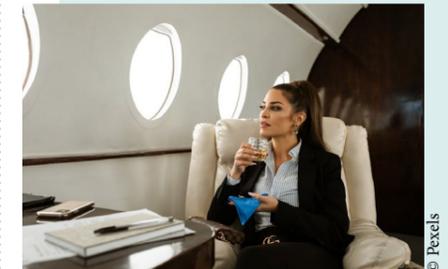
Il y a urgence à définir les outils efficaces pour faire face au volume croissant de produits importés qui ne respectent pas les normes européennes en matière environnementale ou sanitaire. Face à ce constat, il y a deux grandes écoles. Celle qui considère qu'il faut aligner les normes vers le bas. C'est malheureusement la voie que semble choisir le gouvernement. Et celle qui réaffirme l'exigence d'une régulation des marchés, d'une vraie coopération agricole internationale, d'une amélioration pour tous de la qualité sanitaire et nutritionnelle de l'alimentation. C'est tout le sens du

texte que nous avons soutenu le 30 janvier dernier.

POLLUANTS ÉTERNELS

L'Assemblée nationale a adopté le 20 février la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux Pfas. Le texte était examiné en deuxième lecture dans le cadre de la niche parlementaire des députés écologistes. Largement utilisée depuis les années 50 dans une grande diversité de produits de consommation courante, les Pfas représentent une menace réelle pour la santé humaine et pour l'environnement. Même si nous estimons qu'il ne va pas assez loin, le texte acte l'interdiction, à partir du 1^{er} janvier 2026, de la mise sur le marché des produits cosmétiques et textiles contenant des Pfas. Une première en Europe.

TAXE SUR LE PATRIMOINE DES ULTRARICHES



Jeudi 20 février, la gauche a réussi à faire adopter l'instauration d'un impôt plancher sur le patrimoine des ultrariches. « Avec cette proposition de loi, nous allons plus loin qu'apporter une réponse à l'injustice fiscale. Nous faisons oeuvre utile pour que cette oligarchie financière cesse de pourrir nos démocraties et de nous entraîner vers les rives les plus sombres ! » s'est félicité Nicolas Sansu. Le patrimoine des centimillionnaires a explosé ces dernières décennies, captant de plus en plus de richesses qui manquent pour répondre aux besoins sociaux et humains en matière d'activité, de services publics et de transition écologique. Le texte doit maintenant franchir l'étape du Sénat majoritairement hostile à une telle taxe.



MARS 2025 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES

Le 18 mars prochain, le Premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, viendra à l'Assemblée nationale présenter aux députés le rapport annuel de la Cour. Chaque année, la présentation de ce rapport permet d'en savoir plus sur les finances publiques, et d'en tirer des enseignements. Ce rapport est le fruit du travail de l'ensemble des chambres de la Cour mais aussi de toutes les Chambres régionales et territoriales des comptes. On notera qu'en 2024, la Cour avait reproché au gouvernement que les « économies » prévues n'étaient pas assez documentées ou encore que l'adaptation au changement climatique n'était pas suffisamment chiffrée « *faute de données suffisantes mais également parfois d'objectifs clairs* ». Étaient notamment ciblés l'Armée, la SNCF, le logement, les centrales nucléaires, la lutte contre l'érosion côtière ou encore la recherche publique en matière de réchauffement climatique.

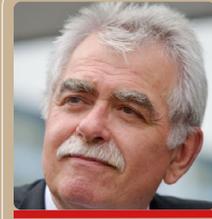
MARS 2025 DÉBAT SUR LA FILIÈRE AUTOMOBILE

Dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action du gouvernement, qui se déroulera fin mars, notre groupe organise un débat intitulé : « Le devenir de la filière automobile en France et en Europe ». Le débat se déroulera en deux parties avec une première partie où nous pourrions entendre et interroger des intervenants extérieurs et une deuxième partie en présence des ministres. Ce débat intervient au moment où tous les voyants sont au rouge concernant la filière automobile en France et en Europe, avec des conséquences directes sur l'emploi chez les constructeurs mais aussi chez les équipementiers et les sous-traitants. En Europe, 88 000 emplois ont été supprimés sur la seule année 2024. Dans le même temps en France, les plans sociaux et les fermetures de sites se sont multipliés.

Nous rejoindre

126, rue de l'Université
75007 Paris
01 40 63 60 81
groupe.gdr@assemblee-nationale.fr

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



André CHASSAIGNE
Coprésident
député du Puy-de-Dôme



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

COMMISSION DES LOIS



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Emeline K/BIDI
Coprésidente
députée de la Réunion

AFFAIRES CULTURELLES



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Soumya BOURUAHA
députée de Seine-Saint-Denis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Davy RIMANE
député de Guyane

COMMISSION DE LA DÉFENSE



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



COMMISSION DES FINANCES



Emmanuel MAUREL
député GRS du Val-d'Oise

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane

AFFAIRES SOCIALES



Yannick MONNET
député de l'Allier



Nicolas SANSU
député du Cher



Emmanuel TJBAOU
député de Nouvelle-Calédonie



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Karine LEBON
députée de la Réunion

